

Décision

Générale

colonial

Décision n° 315 concernant les services d'Etat.

n° 315

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mars 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de l'enfant Pagnon Annick, décidée à Djibouti le 29 novembre 1960, actuellement au dépositaire de cette ville, seront transférés au cimetière de Ste-Foy-les-Lyon. Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge du Budget de l'Etat (chap. 34-11, art. 4) Ministère de la Justice.